



Conseil de Sécurité

Place.: FRI
13 novembre 2015

Résolution

Adoptée par le Conseil de Sécurité le 13 novembre 2015

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cet égard, qu'il est résolu à s'attaquer à la question des répercussions considérables des conflits armés sur les enfants,

Convaincu que la protection des enfants en temps de conflit armé doit être un aspect important de toute stratégie globale de règlement des conflits et de consolidation de la paix

Rappelant que toutes les parties à des conflits armés sont tenues de respecter strictement les obligations mises à leur charge par le droit international aux fins de la protection des enfants en temps de conflit armé

Se déclarant gravement préoccupé par le fait que des enfants sont enlevés dans des situations de conflit armé, en majorité par des acteurs non étatiques armés,

Invitant tous les États Membres à faire en sorte que les auteurs d'enlèvements répondent de leurs actes,

Exhortant toutes les parties à tout conflit armé à respecter le caractère civil des écoles, conformément au droit international humanitaire,

1. *Réaffirme* qu'il faut observer strictement des conflits militaires au niveau global ainsi qu'au niveau local;
2. *Propose* de faire du recrutement et de l'emploi d'enfants par les forces armées un crime et émettre une ordonnance militaire afin qu'arrêter et prévenir le recrutement d'enfants, assurer la demobilisation des forces armées;
3. *Exhorte* d'obliger les États participants dans les conflits armés, dans les opérations militaires sur les territoires étrangers à prendre tous les mesures pour protéger les femmes et les enfants des suites de la guerre;
4. *Souligne* qu'il importe de créer le Fond international sur le rétablissement et la reconstruction des écoles aux pays en état de guerre;
5. *Invite* les États Membres à organiser le forum permanent sur l'appui d'enfants aux conflits de tous types, à sa tête du Conseil de Sécurité avec l'UNISEF

et d'autres instituts de l'ONU qui s'occupent des problèmes d'enfants;

6. *Propose* de déclarer les écoles et les hopitaux hors limites pour les groupes armées et prie de surveiller la situation;

7. *Insiste sur le fait* qu'il faut donner la formation (ou compétences nécessaires) aux enfants démobilisés sur la base des écoles regionales;

8. *Propose* d'élaborer et réaliser avec le soutien de l'ONU le programme de la réhabilitation des enfants souffrant pour chaque region au cours de conflits militaires;

9. *Demande instamment* aux Etats membres à donner le soutien psychologique constant aux enfants ayant subi des violences sexuelles au cadre de fonctionnement de Comité international de la Croix Rouge;

10. *Décide* de rester activement saisi de la question.